



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 07/09/2023

L.C.R.

Échéance le : 31/10/2023

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

36 A AVENUE DE L'ESPOINSE

34600 HERPIAN

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4141832	0165285			Zone Expedition : 03			4723541
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4723541 DU 07/09/2023 **							
FP 199 WX							
COMMENTAIRE R.A. : FP 199 WX							
JOINT COLLECTEUR	0349H4 C49J07	1,00	4	8,56	16,00	7,19	7,19
D'ÉCHAPPEMENT							
E-COURROIE TRAPEZOIDALE PSA	1612552780 C48007	1,00	4	34,94	41,00	20,61	20,61
JOINT DE THERMOSTAT EAU	134048 C28DC3	1,00	4	9,56	16,00	8,03	8,03
MOTEUR							
I-SONDE ÉVAPORATEUR PSA	VAL819950 E13YC6	1,00	4	28,00	45,00	15,40	15,40
CAPTEUR DE TEMPÉRATURE	1338C1 C17A03	1,00	4	55,41	11,00	49,31	49,31
D'EAU							
JOINT DE THERMOSTAT EAU	1338G5 C28B06	1,00	4	8,63	16,00	7,25	7,25
MOTEUR							
BOUCHON SOUPAPE PRESS	1306J5 C28B03	1,00	4	6,60	11,00	5,87	5,87
DEPRESS							
----- SOUS-TOTAL PIÈCES ----- 113,66							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA			Total TTC
PI : 113,66				acquittées sur les débits suivant autorisation de l'Administration			136,39
MO : 0,00 113,66				(4) 20,000			
DIV : 0,00				113,66			
				22,73			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4141832	0165285	4723541
Échéance le : 31/10/2023		
07/09/2023		136,39



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes (pièces, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux au comptant à la date de facturation et de livraison. En cas de retard de paiement, l'acheteur est tenu de verser à l'acheteur le montant de l'article L441-6 du Code de Commerce. Il est expressément convenu que, en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités. Les pénalités sont calculées et non payées à l'acheteur à l'expiration du délai minimum prévu par la loi de 3 jours. Les pénalités sont calculées et non payées à l'acheteur à l'expiration du délai minimum prévu par la loi de 3 jours. Les pénalités sont calculées et non payées à l'acheteur à l'expiration du délai minimum prévu par la loi de 3 jours.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. Les titres émis par l'acheteur sont à l'acheteur des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.